



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

**OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**



**GUIDE DE FORMATION SUR LA GESTION  
PARTICIPATIVE DES AIRES PROTEGEES  
AU BURUNDI**

**BUJUMBURA, Janvier 2015**

**MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**  
**OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**GUIDE DE FORMATION SUR LA GESTION  
PARTICIPATIVE DES AIRES PROTEGEES AU BURUNDI**

**Par**



**Sur financement du**



*Au service  
des peuples  
et des nations*



**Bujumbura, Janvier 2015**

## Table de matière

<b>Table de matière.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>I. Historique des approches de gestion des parcs nationaux.....</b>	<b>4</b>
<b>I.1.Approche de gestion exclusive.....</b>	<b>4</b>
<b>I.2.Approche utilitariste et la grande expansion.....</b>	<b>6</b>
<b>II. Gestion participative dans les parcs nationaux.....</b>	<b>7</b>
<b>II.1.Concept de gestion participative.....</b>	<b>7</b>
<b>II.2.Gestion participative dans les parcs nationaux.....</b>	<b>9</b>
<b>II.2.1.Préparation du partenariat.....</b>	<b>9</b>
<b>II.2.2. Consultation et renforcement des capacités.....</b>	<b>14</b>
<b>II.2.3. Négociation du plan de gestion et des accords spécifiques.....</b>	<b>14</b>
<b>II.2.4. Opérationnalisation et suivi.....</b>	<b>15</b>
<b>II.3. Principes qui guident la conservation communautaire.....</b>	<b>16</b>
<b>III. Etude de cas pour la conservation communautaire.....</b>	<b>18</b>
<b>IV. Défis de la conservation communautaire.....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>23</b>

## Introduction

Les aires protégées représentent la pierre angulaire de la conservation *in situ* de la biodiversité mondiale. Au fil du 20<sup>ème</sup> siècle, les pays sous-développés en ont implanté un grand nombre sur leur territoire afin de préserver la biodiversité qu'elles abritent. Le mode de gestion exclusif préconisé dans la majorité de ces aires visait à repousser les différentes parties prenantes des ressources naturelles hors des limites du territoire protégé. Toutefois, ce mode de gestion devient rapidement contesté pour des raisons d'éthique et d'équité sociale envers les parties prenantes. De plus, le contexte socio-économique dans lequel est implanté la majorité des aires protégées est marqué par une extrême pauvreté. Les communautés locales établies en zones tampons de ces aires n'ont aucune alternative à l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources naturelles comme moyen de subsistance. D'autres parties prenantes telles que les compagnies privées et les gouvernements ont également des intérêts envers les ressources des aires protégées. L'effet cumulatif des pressions d'extraction des ressources et d'empiètement sur les limites de ces écosystèmes naturels par les différentes parties prenantes conduit inévitablement à l'inefficacité de la conservation exclusive et conséquemment au déclin de la biodiversité. Les gestionnaires des aires protégées doivent donc trouver une approche de gestion qui puisse permettre une conservation efficace de la biodiversité et un développement économique des parties prenantes. La solution proposée la plus répandue est certainement le mode de gestion participative. Plusieurs raisons justifient l'implantation de la gestion participative en l'occurrence les faibles performances du mode de la gestion exclusive, l'aspect d'éthique et d'équité sociale et la tendance mondiale à la décentralisation et démocratisation. Les chapitres suivants vont traiter de l'évolution de l'approche de conservation exclusive à la conservation participative, des aspects de conservation participative et quelques cas d'études.

## I. Historique des approches de gestion des parcs nationaux

Depuis la création du premier parc national en 1872 (Yellowstone aux Etats-Unis), plusieurs approches de gestion ont été utilisées dans les parcs nationaux afin d'atteindre leurs objectifs de conservation. L'approche exclusive a longtemps dominée les parcs nationaux de la planète. Toutefois, les conditions démographiques, sociales et économiques d'aujourd'hui sont très différentes de celles du début du 20<sup>ème</sup> et la gestion des parcs nationaux a dû évoluer en conséquence. Ce chapitre décrit l'historique de ces approches au fil du dernier siècle, allant de la gestion exclusive du premier parc national jusqu'à l'arrivée de l'approche participative des récents parcs nationaux. Cet historique expose les raisons qui justifient l'émergence du mode de gestion participative dans les parcs nationaux des pays sous-développés.

### I.1. Approche de gestion exclusive

Les parcs nationaux furent parmi les premières aires protégées à être implantées. Le mouvement des parcs nationaux a vu le jour vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle dans les pays industrialisés avec la création du parc national de Yellowstone aux États-Unis en 1872. Le premier parc au monde créé en 1872 suscite le besoin d'aventure chez les américains et européens de visiter les animaux sauvages dans leurs milieux naturels. Le mouvement de création de parcs a pris de l'ampleur au 20<sup>ème</sup> siècle, mais a tardé à se développer dans les pays tropicaux. Durant les décennies suivant la deuxième guerre mondiale, les pays sous-développés gagnent graduellement leur indépendance et un large mouvement de conservation se crée pour la préservation des ressources naturelles. À cette époque, la plupart des écosystèmes riches en biodiversité étaient encore quasi intacts et inhabités, hormis la présence des communautés autochtones. La création de parcs en Afrique a été aussi justifiée par le système de gestion de terres traditionnelles jugé inadéquat pour garder les écosystèmes

africains et la croissance démographique qui est vue comme destructrice de l'environnement. Cette approche de conservation classique et scientifique est principalement conçue par les biologistes et se base sur les fondements même de la conservation, c'est-à-dire qu'aucune exploitation commerciale n'est acceptée outre l'industrie du tourisme et qu'aucun humain, mis à part les touristes, les employés et les gestionnaires ne peut entrer dans le parc

Le mandat des parcs nationaux implantés était simple : protéger intégralement les sites naturels d'intérêt. L'UICN définit une aire protégée comme un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré par des moyens légaux ou autres afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services éco systémiques ainsi que des valeurs culturelles qui y sont liées.

En général, le classement des aires protégées n'a pas tenu compte du partage rationnel entre espace à protéger et les besoins des populations en augmentation. La création de ces zones a souvent conduit à l'expropriation des populations vivant sur ces territoires. Cette situation a provoqué beaucoup d'incompréhensions, de révoltes et de comportements prédateurs liés à un très fort sentiment de confiscation de leurs ressources. Les espaces protégés ont ainsi fait l'objet de multiples convoitises de la part des braconniers, des défricheurs et autres utilisateurs illégaux. Des conflits homme-faune se développent à leur périphérie à cause de l'abondance des animaux (éléphants, grands carnivores, babouins, etc.) qui sortent des parcs vers les zones de cultures et de présence de bétail alors que la surface en territoire vital et la disponibilité des ressources alimentaires sont limitées. L'Etat, souvent passif, n'a pas les moyens d'indemniser les victimes quand bien même certaines lois le prévoient. Ses ressources techniques, humaines et financières sont insuffisantes pour assurer sa mission de conservation. Il en résulte alors de très fortes tensions entre les gestionnaires des parcs et les communautés qui tentent de se réapproprier les espaces et les ressources par la chasse et piégeages d'animaux, les défrichements culturels, les feux de brousse à la recherche des pâturages, etc. La situation n'est pas viable pour la biodiversité et pour la sécurité alimentaire des populations. Les aires protégées sont devenues, comme disaient certains chercheurs « des garde-manger entourés par la faim ». A cela, il faut ajouter le développement des centres urbains et du commerce illégal qui posent la demande des produits forestiers loin des régions environnantes (viande boucanée, charbon, bois, plantes médicinales...).

L'approche de conservation exclusive est rapidement devenue controversée. Dans les années soixante et soixante-dix, les pays en voie de développement ont connu un accroissement démographique de 3 à 4 % par année. Les conditions de pauvreté se sont accentuées et les besoins en santé, en éducation et en gouvernance étaient grandissants. Les parcs nationaux qui bénéficiaient d'une forte protection et d'un certain niveau de tranquillité se retrouvent soudainement avec une augmentation drastique des pressions anthropiques venant de l'extérieur. La préservation des espèces régresse parmi les priorités nationales car les bénéfices de la conservation sont difficilement tangibles et ne sont perceptibles qu'à long terme alors que les coûts d'opportunités sont immédiats et élevés.

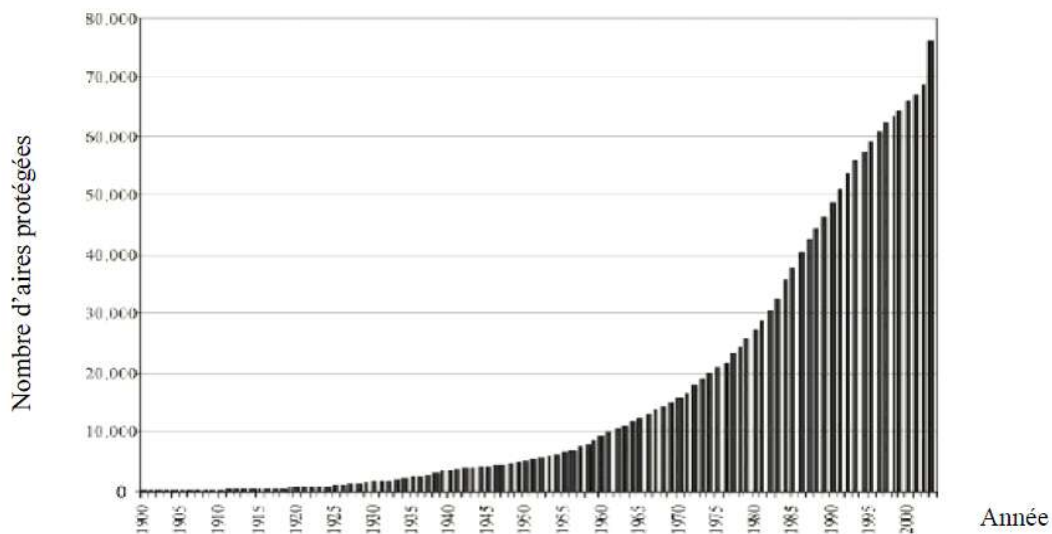
Dès le début des années quatre-vingt, deux grandes critiques populaires sur les parcs nationaux des pays sous-développés gérés par l'approche exclusive font surface. La première suppose que la création et l'entretien des parcs nationaux dans les pays tropicaux est un luxe que se permettent les riches touristes des pays développés. La seconde présume que l'éviction des peuples autochtones des parcs nationaux sans compensation adéquate est non éthique et ne justifie aucunement les efforts de conservation, car ces derniers ont vécu en harmonie avec la nature depuis plusieurs générations. Traditionnellement, des espaces forestiers et des espèces ont été protégés en Afrique dans le respect des coutumes ancestrales ou pour des considérations religieuses. Devant ces pressions, les organismes internationaux,

gouvernementaux et non-gouvernementaux voués à la conservation se sont ralliés pour élargir le concept de conservation de la biodiversité. Leurs publications évoquent le besoin des aires protégées pour soutenir le développement socio-économique des régions rurales des pays sous-développés. Un débat est alors lancé sur la façon d'assurer le développement des régions rurales basé sur une exploitation durable des ressources naturelles, incluant l'agriculture et l'élevage, tout en préservant intégralement la biodiversité des sites les plus riches en ressources. Ce grand dilemme a nécessité un élargissement du concept de conservation de la biodiversité de façon à pouvoir mieux le gérer dans les réseaux d'aires protégées des pays en voie de développement.

## I.2. Approche utilitariste et la grande expansion

Le concept de conservation *in situ* a donc évolué vers une approche multidisciplinaire incluant l'économie, les sciences politiques, la sociologie, l'anthropologie et la législation. Ceci a eu comme résultat direct d'élargir radicalement le mandat des parcs nationaux. Ces derniers doivent désormais, en plus de conserver la biodiversité, soutenir les conditions sociales, assurer la sécurité économique des communautés locales et fournir d'autres bénéfices socio-économiques à la région, des objectifs qui étaient traditionnellement réservés au secteur du développement.

Cette approche utilitariste de conservation est basée sur les prémisses du développement durable et apporte une dimension politique et sociale qui mène à une prise de conscience globale sur le rôle clé des parcs nationaux dans le développement des pays sous-développés. Ces récents changements dans le monde de la conservation justifiaient l'objectif ambitieux du premier Congrès mondial des parcs nationaux de 1982 de protéger 10 % de la superficie de tous les pays participants. D'autres objectifs de conservation ont été repris à maintes reprises par les congrès mondiaux des parcs nationaux subséquents ainsi que par la Convention sur la Diversité Biologique de 1992. Durant les années quatre-vingt et quatre-vingt dix, la nouvelle approche de conservation et l'ensemble des engagements internationaux ont créé une expansion massive en nombre et en superficie des aires protégées (figure 1) dont la grande majorité se situe dans les pays en voie de développement.



**Figure 1 : Croissance des aires protégées mondiales en nombre de 1900 à 2003.**

Source : Naughton-Treves, L. *et al.* (2005), p. 223

## II. Gestion participative dans les parcs nationaux

### II.1. Concept de gestion participative

Les sections précédentes illustrent bien la complexité de gérer efficacement les parcs nationaux des pays en voie de développement. L'effet cumulatif des activités des parties prenantes primaires engendre des pressions intenses sur la biodiversité. Dans ce contexte, le mode de gestion exclusif utilisé semble inefficace pour atteindre les objectifs de conservation.

Les parcs nationaux implantés des pays en voie de développement représentent donc de véritables casse-têtes pour les gestionnaires : comment préserver leur biodiversité tout en permettant aux parties prenantes de se développer économiquement ? Pour plusieurs auteurs, la solution réside dans la gestion participative. Cette approche a été employée abondamment dans la gestion des parcs nationaux afin de contrôler les activités des parties prenantes et ainsi atténuer les pressions de prélèvement des ressources et d'empiètement.

La gestion participative est définie comme une approche de conservation qui reconnaît et implique les communautés locales comme partie intégrante de conservation de la biodiversité. Désormais, les politiques et les stratégies définies reconnaissent les rôles irremplaçables des communautés locales dans la conservation. Les éléments clés de la conservation participative sont (i) **les communautés locales participent** dans la planification et la mise en exécution des programmes de conservation et des plans communautaires et (ii) **bénéficient des efforts de conservation**.

La gestion participative est complexe et a été très largement utilisée dans de nombreux pays. Plusieurs termes sont employés dans la littérature : cogestion, gestion collaborative, gestion commune, gestion mixte, gestion multipartite, gestion multipartenaire et gestion conjointe. Théoriquement, la gestion participative consiste à intégrer les différents groupes d'intérêts (secteur privé, secteur public, communautés, organisations et organismes) comme des parties prenantes dans la prise de décision et dans la gestion d'un projet, d'un plan, d'un programme ou d'une politique.

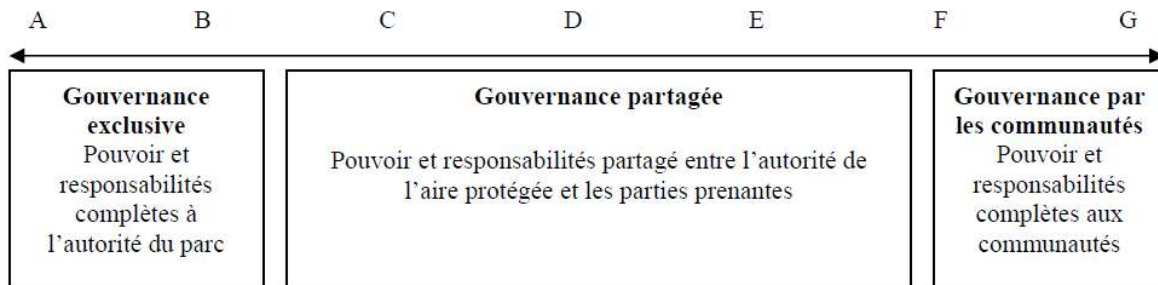
La gestion participative est donc applicable à tout type de gouvernance d'aire protégée impliquant les communautés locales et autres partenaires. Normalement, c'est le propriétaire de l'aire protégée (ou un responsable délégué) qui partage le pouvoir décisionnel et les responsabilités de gestion avec les autres parties prenantes. Dans la majorité des aires protégées, ce partage se fait entre le gouvernement qui est propriétaire des ressources naturelles et une ou des parties prenantes qui sont prétendantes à ces ressources. Il y a donc plusieurs niveaux de gestion participative et le niveau de participation des parties prenantes dans la gestion d'un parc national est reflété par le niveau de pouvoir qui leur est transféré.

L'application des théories de la démocratie participative aux questions environnementales et aux parcs nationaux par exemple a conduit à identifier un gradient de participation d'où il est possible de distinguer une approche dite descendante :

- *la « participation passive »* (en fait, une absence de participation réelle puisque l'Etat indique ce qui est fait sans avis des communautés) ;
- *la participation sous forme d'information* (autrement dit, il n'y a pas d'implication réelle des citoyens) ; et une approche plus intégrative :
- *la participation par consultation* ;
- *la participation continue* (par l'emploi permanent ou saisonnier répète) ;
- *la participation fonctionnelle* (participation de parties prenantes aux divers projets) ;

- *la participation interactive* (lorsque les parties prenantes participent aux actions qui perdurent après la réalisation du projet initial) ;
- *l'auto-mobilisation* (parties prenantes extérieures à la gestion régulière prennent l'initiative d'un projet).

La gouvernance de la majorité des aires protégées se trouve donc quelque part dans un continuum allant d'aucune interaction entre le gestionnaire de l'aire protégée et les parties prenantes vers un transfert complet des responsabilités (figure 2).



**Figure 2 : Continuum de la gestion participative dans les aires protégées.**

Les sept niveaux (A à G) représentent les différentes options de gouvernance employées dans la gestion des aires protégées :

- Niveau A : Minimale, où il n'y a quasi aucune interaction entre le gestionnaire du parc et les parties prenantes. Ceci représente la gestion exclusive.
- Niveau B : Informelle, où le gestionnaire du parc informe unilatéralement les parties prenantes des décisions prises et des enjeux importants.
- Niveau C : Consultative, où le gestionnaire du parc consulte les parties prenantes afin d'échanger de l'information.
- Niveau D : Recherche de consensus où des échanges actifs de points de vue et d'opinions surviennent entre le gestionnaire du parc et les parties prenantes. La prise de décision appartient uniquement à l'autorité. Il peut y avoir un partage des bénéfices de la conservation avec les parties prenantes.
- Niveau E : Négociation, où le gestionnaire du parc négocie ouvertement avec les parties prenantes (participation à la prise de décision) et développe des accords spécifiques de cogestion.
- Niveau F : Partage d'autorité où le pouvoir et les responsabilités de gestion sont partagées officiellement avec les parties prenantes par des structures formelles (ex. directoire, conseils, etc.). Ceci représente une gouvernance partagée de l'aire protégée.
- Niveau G : Transfert complet de pouvoir où l'autorité transfère légalement et complètement les responsabilités de gestion aux parties prenantes.

La gestion participative peut être perçue comme un « moyen » d'augmenter l'efficacité de la gouvernance pour atteindre plus facilement les objectifs de gestion tout en minimisant les coûts de conservation. Lorsque la gestion participative est perçue comme un « résultat » d'équité sociale, les niveaux E, F et G seront alors priorités. La gestion participative telle que définie ci-haut exclut donc les niveaux A, B et G car dans ces derniers, le gestionnaire du parc national et les parties prenantes sont très distants l'un de l'autre. Toutefois, il est très fréquent que des activités comprises dans ces niveaux de gouvernance soient catégorisées, à tort, comme étant de la « gestion participative ». Par exemple, la participation des parties prenantes à une séance d'information offerte par le gestionnaire du parc national.



## II. 2. Gestion participative dans les parcs nationaux

Le fonctionnement de la gestion participative dans les parcs nationaux varie en fonction du type de gouvernance employé, de la législation et du contexte socio-économique des pays. Le propriétaire de la terre et des ressources délimite l'aire qui sera protégée et le gouvernement déclare officiellement le statut de parc national en fonction de la législation en vigueur. Ce parc national est géré initialement par un organe de prise de décision. Cet organe représente l'autorité du parc national et peut-être composé d'une agence nationale des aires protégées, d'un département ministériel, de comité *ad hoc*, d'une institution parastatale, d'une agence gouvernementale nationale, provinciale ou municipale. Il est responsable d'organiser et d'exécuter, avec du support externe dont les ONG, la gestion participative dans le parc national. Cette section vise à décrire chronologiquement les quatre phases d'implantation de la gestion participative dans un parc national. Ces quatre phases sont : la phase de préparation du partenariat (I), la phase de consultation et de renforcement des capacités (II), la phase de négociation du plan de gestion et des accords spécifiques (III) et finalement la phase d'opérationnalisation et du suivi (IV).

### II. 2.1. Préparation du partenariat (phase I)

La phase de préparation du partenariat, entièrement réalisée par le gestionnaire du parc national, débute avec le choix des parties prenantes qui devront être intégrées graduellement dans le processus de gestion du parc national. Mais qui sont les parties prenantes légitimes pour ce bénéfice ? La réponse à cette question dépend principalement du contexte local et peut être adaptée au fil du temps.

Les différentes parties prenantes peuvent avoir une variété d'intérêts et de requêtes vis-à-vis de la terre et des ressources du parc national et des zones tampons. Les décisions qui permettent d'atteindre les objectifs de conservation peuvent bénéficier à un acteur mais nuire à un autre. Par exemple, le gestionnaire du parc national et l'industrie du tourisme peuvent être en faveur de l'arrêt de collecte de bois en zones tampons alors que les communautés locales désapprouvent totalement cette idée. Toutefois, les différentes parties prenantes possèdent souvent des capacités complémentaires et des avantages comparatifs pour optimiser la gestion des ressources naturelles. Par exemple, la législation et la coordination des activités du parc national sont la force de l'autorité gouvernementale, alors que le savoir écologique traditionnel et la surveillance quotidienne du territoire appartiennent souvent aux communautés locales.

#### A. Raisons pour l'identification et analyse des parties prenantes

Se basant sur les expériences des gestions de ressources naturelles, quatre leçons fondamentales peuvent être dégagées et donnent les raisons pour l'identification et l'analyse des parties prenantes:

**Complexité:** systèmes d'utilisation des ressources naturelles impliquent généralement un large éventail de questions et d'acteurs qui sont en constante évolution. La gestion des ressources naturelles avec compréhension et gestion des relations complexes entre les humains et les ressources dont ils dépendent n'est pas facile.

**Unicité:** chaque situation est unique et nécessite une compréhension des conditions et des réalités locales. Comme dans tous les autres domaines du développement humain, il n'y a pas "one-size-fits-all", approche des défis de la conservation et de la gestion des ressources naturelles, il ya toujours un besoin d'adapter les réponses aux besoins et aux conditions spécifiques.

**Participation:** pour que la gestion des ressources naturelles soit équitable et efficace, toutes les différentes parties prenantes doivent faire partie du processus de décision et de gestion. Dans une approche participative, les décisions de gestion sont plus facilement embrassées par ceux qui ont fait partie du processus de prise de décision, et une plus grande attention est accordée aux besoins et aux attentes de tous les acteurs.

**Méthodes:** la participation est souvent perçue par les planificateurs et les gestionnaires comme un processus simple qui ne nécessite pas de compétences et des méthodes spécifiques. Cependant, l'expérience a montré que les processus participatifs mal conçus peuvent être inefficaces et peuvent même avoir des impacts sociaux et environnementaux négatifs. Des méthodes rigoureuses et adaptées aux conditions locales sont donc nécessaires.

## **B. Présentation de l'identification et analyse des parties prenantes**

L'identification et l'analyse des parties prenantes sont les premières étapes essentielles dans un processus de planification participative et constituent un domaine où une approche rigoureuse peut être appliquée. L'analyse des parties prenantes est souvent entreprise dans la planification et le processus de gestion en réponse à une crise. L'identification et l'analyse des parties prenantes sont des exercices qui peuvent aider à prévenir de telles crises. Dans le cadre des questions spécifiques de gestion à traiter, l'identification et l'analyse des parties prenantes fournissent une compréhension de base de la vie sociale et institutionnelle et du contexte dans lequel le processus de planification aura lieu. Une grande partie de la littérature sur la planification participative se réfère uniquement à l'analyse des parties prenantes. Cependant, l'expérience montre qu'il existe un besoin de la distinction entre l'identification et l'analyse, que deux étapes distinctes mais indispensables dans le processus de planification, à la fois exigeant des méthodes spécifiques et les approches.

## **C. Résultats attendus de l'exercice d'identification et d'analyse des parties prenantes**

L'exercice d'identification et d'analyse des parties prenantes donnent des informations essentielles à propos de:

- individus, groupes et institutions qui seront touchés et devraient bénéficier des activités de gestion des ressources et interventions;
- capacités que ces individus, groupes et les institutions possèdent;
- personnes, organisations et institutions qui pourraient influencer et contribuer au processus de planification et de gestion;
- relations du passé, actuels et potentiels entre les personnes et les ressources naturelles et ;
- l'utilisation des ressources actuelles et potentielles et les conflits de gestion.

Dans tous les processus de développement, non seulement dans les interventions de gestion des ressources naturelles, il est nécessaire de comprendre la réalité et la complexité des intérêts et des relations, évaluer et prévoir les impacts, et évaluer la capacité humaine.

## **D. Définir les parties prenantes**

Le concept d'un acteur peut souvent être mal compris. Quand on parle de parties prenantes, il est important de réaliser que:

- **les parties prenantes ne sont pas seulement les populations locales.** Ils comprennent les gouvernements et leurs agences, ainsi que les personnes, les organisations, les institutions et les marchés, qui ne sont pas nécessairement situés à proximité de la ressource naturelle à gérer. Par exemple, dans une zone de gestion des zones côtières, les intervenants comprendront des résidents locaux, mais aussi un large éventail d'organismes gouvernementaux, les secteurs économiques qui ont un intérêt dans les ressources locales (par

exemple le tourisme, le transport et la pêche) ainsi que les groupes environnementaux concernés par la conservation des récifs et autres habitats naturels de la région.

- **les parties prenantes ne sont pas seulement les organisations et groupes formels.** Ils comprennent les personnes, les communautés et les réseaux informels. Les facilitateurs des processus de planification et de gestion doivent être prêts à reconnaître et impliquer les secteurs de la société qui ne sont pas formellement représentés et organisés. Au Rwanda ou le Burundi, la plupart des utilisateurs des ressources naturelles n'appartiennent pas à une organisation spécifique des utilisateurs des ressources, sauf les apiculteurs.
- **les parties prenantes ne sont pas seulement les utilisateurs des ressources naturelles.** Elles incluent les personnes et les institutions qui influent directement mais aussi indirectement sur les ressources, même sans les utiliser, et ils incluent les personnes qui peuvent même ne pas être conscients du fait qu'ils ont un intérêt dans la gestion de ces ressources. Par exemple, toutes les sociétés théicoles situées autour des parcs nationaux de Nyungwe et Kibira sont parties prenantes dans la gestion de ces parcs car elles ont une incidence sur ces derniers.
- **les acteurs changent avec le temps.** De nouveaux acteurs peuvent entrer dans un système de gestion des ressources tandis que d'autres peuvent perdre leur rôle ou un intérêt. Par exemple, les changements dans l'économie et la société locale, ou dans l'état des ressources, vont inévitablement provoquer des changements de façons que les gens utilisent et se rapportent à des ressources naturelles. L'identification des parties prenantes est donc un processus continu et il doit intégrer une dimension historique.

## E. Identification des parties prenantes

Des méthodes claires sont nécessaires pour permettre aux gestionnaires et facilitateurs du processus d'identification des parties prenantes avec précision. Plutôt qu'une simple liste des groupes utilisateurs et autres parties prenantes, l'identification devrait commencer à partir d'un examen des fonctions des ressources (par exemple apiculture, tourisme, hydroélectricité, etc.).

Pour aider à identifier les parties prenantes, quelques questions simples peuvent être utilisées :

- Qui utilise la (les) ressource (s)?
- Qui bénéficie de l'utilisation de la (des) ressource (s)? Qui souhaite bénéficier mais incapable de le faire? Qui a de l'impact positif ou négatif sur la (les) ressource (s)?
- Qui a les droits et responsabilités de l'utilisation de la (des) ressource (s)?
- Qui serait affecté par un changement dans le statut, le régime ou sorties de la gestion?
- Qui prend les décisions qui affectent l'utilisation et le statut de la (des) ressource (s) et qui ne fonctionne pas?

## F. Analyse des parties prenantes

Une fois que les parties prenantes ont été identifiées, l'étape suivante est d'analyser leurs intérêts. Typiquement, un exercice d'analyse des parties prenantes visera à répondre à des questions telles que:

- Quels sont les intérêts actuels et futurs des différentes parties prenantes dans l'utilisation et la gestion de la ressource? Quels sont leurs besoins et attentes? Comment utilisent-ils la ressource et quels avantages en tirent-ils?
- Quels sont leur passé et la puissance actuelle, les droits et les responsabilités, à la fois formel et informel? Quels sont les réseaux et les institutions dont ils font partie?
- Quels sont les impacts sociaux et environnementaux, à la fois positifs et négatifs, de leurs utilisations passées et actuelles et les relations avec la ressource?
- Comment sont-ils prêts et disposés à participer et à contribuer à la gestion?
- Quels sont les domaines potentiels d'accord et intérêt commun sur lequel le consensus et la collaboration peuvent être développées?

- Quelles sont les ressources humaines, techniques et financières qu'ils sont prêts à contribuer au processus de gestion?

Les parties prenantes peuvent être classées en fonction de leur niveau d'influence et leur importance, de sorte que les niveaux relatifs d'influence et d'importance déterminent si un acteur est primaire, secondaire ou externe. *L'importance* se réfère à la mesure dans laquelle l'intéressé est considéré comme un objet d'une décision à prendre (communautés locales par exemple). *L'influence* se réfère au niveau de la puissance d'un acteur à contrôler le résultat d'une décision (le gestionnaire du parc par exemple). *L'influence* est dictée par le contrôle des parties prenantes ou l'accès au pouvoir et aux ressources.

**Degré d'influence**

<p><b>Grande importance</b></p> <p style="text-align: center;">↑</p> <p>Degré d'importance</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p><b>Faible importance</b></p>	<p><b>A</b></p> <p>Les parties prenantes qui risquent de perdre ou de gagner considérablement du projet et dont les actions peuvent affecter la capacité du projet à atteindre ses objectifs.</p> <p>Le projet doit s'assurer que leurs intérêts sont pleinement représentés dans la coalition. L'impact global du projet exigera de bonnes relations à développer avec ces parties prenantes.</p>	<p><b>B</b></p> <p>Les parties prenantes qui risquent de perdre ou de gagner considérablement du projet, mais dont les actions ne peuvent pas affecter la capacité du projet à atteindre ses objectifs.</p> <p>Le projet doit s'assurer que leurs intérêts et les valeurs sont pleinement représentés dans la coalition.</p>
	<p><b>C</b></p> <p>Intervenants dont les actions peuvent affecter la capacité du projet à atteindre ses objectifs mais qui ne résistent pas à perdre ou à gagner beaucoup du projet.</p> <p>Ils peuvent être une source de risque; et on doit explorer les moyens de monitoring et gérer ce risque.</p>	<p><b>D</b></p> <p>Les intervenants qui ne résistent pas à perdre ou à gagner beaucoup du projet et dont les actions ne peuvent pas affecter la capacité du projet à atteindre ses objectifs.</p> <p>Ils peuvent exiger la surveillance ou informer des progrès limités, mais sont de faible priorité. Ils sont peu susceptibles de faire l'objet des activités du projet ou impliqués dans la gestion de projet.</p>

**Figure 3 : Degré d'importance**

Sur base de cette catégorisation, trois types d'acteurs peuvent être distingués:

1) *Les parties prenantes principales* (figure ci-dessus, les cellules A et B), celles qui ont une grande importance pour le processus. Notez que ces parties prenantes peuvent souvent être perçues comme ayant souvent peu d'influence en dépit d'être importantes.

2) *Les parties prenantes secondaires* (cellules A & C), celles qui peuvent être à la fois importantes et influentes ; elles peuvent être directement impliquées dans le processus et font partie intégrante de la réussite. Elles peuvent dans certains cas être très influentes (par exemple, les agences d'exécution gouvernementales).

3) *Les intervenants externes* (cellules C & D), ceux qui peuvent également avoir une influence mais qui ont tendance à avoir peu d'importance pour des activités particulières. Les intervenants externes peuvent cependant avoir une influence sur les résultats.

**Exercice (travaux en groupes):** identifier et analyser les partenaires de conservation dans les parcs nationaux de Kibira et Ruvubu et les classer sous forme du tableau ci-dessous et déterminer leurs niveaux de participation dans la gestion de ces aires protégées.

Fonction des ressources	Nom des parties prenantes	Localisation/nom du village/secteur	Type d'acteur (primaire, secondaire, extérieur)	Niveau d'importance	Niveau d'influence
Tourisme					
Apiculture					
Hydroélectricité					
Conservation de la biodiversité					
Séquestration de carbone					

Parties prenantes	Fréquence d'interaction avec les parcs : tout le temps, fréquemment, occasionnellement, rarement	Type d'interaction (+ or -)	Magnitude (bas, haut...)	Niveau de participation

### **II.2.2. Consultation et renforcement des capacités (phase II)**

L'intégration des parties prenantes primaires dans la gouvernance de l'aire protégée doit commencer le plus tôt possible. Effectivement, lorsque le moyen de subsistance et les intérêts des communautés locales sont affectés par la création d'un parc national, il est primordial d'obtenir leur support dès le début du processus si le gestionnaire du parc national veut atteindre les objectifs de conservation. Cette phase est entièrement menée par l'équipe de départ sous la direction du gestionnaire du parc. Le partage d'informations et la consultation avec les différentes parties représentent la première étape réelle vers la gestion partagée. L'équipe de départ rassemble des outils (ex. carte du parc), des informations sur l'écologie du parc national et sur les enjeux et les conflits liés à son contexte socio-économique. L'équipe lance alors la campagne d'information et de consultation avec les parties préalablement identifiées. Les parties prenantes primaires sont obligatoirement consultées alors que les parties prenantes secondaires et tertiaires peuvent l'être tout dépendamment de la portée de la campagne.

La méthode de consultation doit être réalisée en fonction du contexte culturel, social et du niveau d'éducation. La consultation peut être accomplie par des audiences publiques, des groupes de discussion, des réunions *ad hoc* ou des distributions de questionnaires. Elle doit porter sur la justification de la gestion participative, les données écologiques, sociales et économiques du parc national, les priorités de gestion, et autres aspects et enjeux importants en rapport avec la gestion. Cet échange d'informations entre les parties prenantes et l'équipe de départ permet d'améliorer les documents initiaux et d'instaurer un climat de confiance et d'équité avec les parties. La promotion d'un futur partage équitable des bénéfices engendrés par le parc national avec les parties prenantes primaires est un moyen efficace d'obtenir leur appui durant la phase de consultation.

Évidemment, l'éventuel partage du pouvoir décisionnel avec les parties prenantes primaires nécessite un renforcement des capacités de gestion à différents niveaux. Toute partie prenante primaire impliquée dans la gestion participative a besoin d'une structure organisationnelle interne. Les communautés locales sont certainement celle qui nécessite le plus de renforcement. Elles doivent acquérir des aptitudes spécifiques afin de savoir communiquer, négocier et faire le suivi de la biodiversité. Elles doivent également développer un accord interne sur leurs propres intérêts et craintes face à l'implantation du parc national. Finalement, elles doivent désigner un représentant qui défendra leurs intérêts sur la plateforme de négociation. Cette organisation interne donne de la crédibilité et du pouvoir politique à la partie prenante.

Une fois que les parties prenantes primaires sont bien structurées, l'équipe de départ doit préparer la plateforme de négociation en déterminant provisoirement les règlements et les procédures de négociation. Elle doit déterminer l'horaire des réunions de négociation et trouver du support technique et financier pour engager les facilitateurs, traducteurs et médiateurs. À ce stade, l'autorité du parc national détient toujours le plein pouvoir décisionnel, mais bénéficie d'une consultation avec chacune des parties intéressées afin d'établir une fondation solide de gestion participative.

### **II.2.3. Négociation du plan de gestion et des accords spécifiques (phase III)**

Cette phase est bien ultime. La négociation entre les parties prenantes représente le cœur de la gestion participative. Cette étape signifie le début du passage du pouvoir décisionnel du gestionnaire du parc national vers les parties prenantes primaires. Il est donc essentiel d'investir un maximum d'énergie afin de former des accords de gestion et une institution

solide. La phase de négociation nécessite la présence des représentants de toutes les parties prenantes primaires, une plateforme de négociation c'est-à-dire un lieu et une heure approuvés par tous, des règlements et des procédures de négociation et du support technique pour faciliter la communication et la médiation des conflits potentiels. Le groupe formé des représentants des parties prenantes primaires forme un organe dans l'institution du parc national. La phase de négociation peut varier énormément en fonction des contextes sociaux et culturels des parcs nationaux. Toutefois, quelques étapes générales sont communes à l'ensemble des aires protégées qui sont en fait une série de réunions intensives des parties prenantes primaires.

Tout d'abord, une première réunion officielle doit être tenue pour approuver les règlements et les procédures de négociation soumis par l'équipe de départ. Ils doivent être équitables pour tous et flexibles dans le temps. Un accord est obtenu par consensus à l'aide des médiateurs et des facilitateurs. Lors des réunions subséquentes, les parties prenantes primaires doivent s'entendre sur une vision commune du parc et ses zones tampon sur les plans écologique et socio-économique. La vision est accompagnée d'une stratégie de gestion qui illustre comment surmonter les obstacles qui bloquent l'atteinte de la vision. La stratégie identifie les grands secteurs à problèmes, les objectifs relatifs au secteur et les moyens d'y parvenir. Ensuite, un plan de gestion est établi afin d'éclaircir quelles actions doivent être exécutées, par qui, où, comment, avec quelles ressources financières, avec quels indicateurs de suivi et ce, pour chaque objectif de la stratégie. Des accords spécifiques qui réglementent l'utilisation des ressources entre les parties prenantes servent de renfort au plan de gestion en le rendant acceptable pour tous. Durant cette étape, plusieurs points de vue sont entendus et les conflits entre les parties prenantes refont surface avec encore plus d'intensité et de complexité. Le soutien de l'équipe de départ, des facilitateurs et des médiateurs est plus que jamais requis.

Tous les documents doivent être établis par consensus à l'intérieur du groupe des parties prenantes primaires. Le consensus est le moyen le plus efficace et le plus employé en gestion participative. Autrement, la méthode par vote comporte des faiblesses dont un risque que le nombre de vote accordé aux parties prenantes soit inéquitable et un risque de création d'alliance entre les parties. Plusieurs outils flexibles sont disponibles pour faciliter la délibération par consensus. Le zonage du parc national est certainement le plus employé. Il consiste premièrement à diviser le parc et ses environs en zone centrale, zone tampon et zone de transition. Cette méthode sert ensuite à délimiter des zones spécifiques pour différents objectifs (conservation intégrale, zones de prélèvement contrôlé, zones de chasse, zones d'agriculture, zones touristiques, etc.). Le zonage réglemente l'extraction des ressources en spécifiant des quotas, l'accès par certaines parties prenantes, des périodes, des technologies de prélèvement et cela, en fonction de l'écologie du parc et des besoins des parties prenantes.

#### **II.2.4. Opérationnalisation et suivi (phase IV)**

La fin de la phase de négociation signifie que la mise en place de la gestion participative dans le parc national est terminée et que le plan de gestion et les accords spécifiques d'utilisation des ressources sont prêts à être opérationnels. Contrairement à la phase III, la phase d'opérationnalisation et du suivi est de très longue durée et les réunions prévues sont stables et étalées sur une base régulière. Le gestionnaire du parc national doit permettre d'assurer l'opérationnalisation des plans et accords, de faire leur suivi et de revoir et d'adapter certains accords et aspects du plan de gestion dans le temps. Il n'y a pas de modèle fixe d'organisation institutionnelle pour la gestion participative d'un parc national. Elle varie principalement en fonction du niveau de responsabilité de gestion et du pouvoir décisionnel qui est conféré aux parties prenantes primaires. De façon générale, l'organisation d'un parc national est composée de deux organes ou plus en fonction du niveau de gestion participative (C, D, E ou F).

L'institution comprend un organe de prise de décision qui est entièrement responsable de la gestion du parc national. De plus, elle comprend généralement un organe consultatif chargé d'aviser et de conseiller l'organe de prise de décision. Il lui soumet des documents techniques comme des nouveaux accords, des accords révisés ou des amendements obtenus par consensus pour approbation. Finalement, l'institution gestionnaire d'un parc national peut comprendre un ou des organes d'exécution responsable de l'interprétation et de l'application des décisions prises.

Dans la gestion partagée, chacun des organes de l'institution gestionnaire du parc national doit être reconnu légalement. Dans une gestion partagée non conjointe, les parties prenantes primaires peuvent représenter l'organe consultatif et soumettre des documents techniques préalablement établis par consensus à un organe supérieur de prise de décision pour approbation par vote. Les documents obtenus par consensus possèdent une valeur élevée lorsqu'ils sont soumis à l'organe de prise de décision et, dans la quasi totalité des cas, ils obtiennent l'approbation.

### **II.3. Les principes qui guident la conservation communautaire**

Certaines conditions sont requises pour assurer la participation des communautés locales dans les projets de conservation. Les éléments clés pour une action communautaire peuvent être résumés en quatre ingrédients importants:

- La pression de changement ;
- Une vision commune ;
- La volonté et la capacité de changement ;
- L'exécution des activités sur terrain (les actions parlent d'elles mêmes).

Les gens doivent sentir les besoins de changement pour améliorer une situation existante. Ils ont besoin du temps pour s'accorder sur les priorités et avoir la volonté de travailler ensemble pour le changement souhaité.

Les projets de conservation communautaire qui ont bien réussi reflètent trois principales caractéristiques:

- Ils sont **bien planifiés**, en utilisant le système participatif de planification et de prise de décisions;
- Ils sont caractérisés par le **partenariat** avec un niveau de confiance et de coopération élevé et de respect mutuel.
- Ils créent des opportunités **d'apprentissage et d'échange d'expérience** pour atteindre les objectifs communs et de façon durable.

Ces éléments sont déterminants pour réussir un programme de conservation communautaire et peuvent guider ceux ou celles qui veulent initier des programmes de conservation communautaire.

#### ***1) Le principe de planification :***

Les bons projets de conservation communautaire doivent être faits de façon participative dans la planification et la prise de décision. Beaucoup d'éléments entrent en jeu dans la planification et cela n'est pas notre sujet de travail (responsabilités, budget, objectifs, cibles, personnes impliquées, bénéficiaires, suivi-évaluation, risques, indicateurs, durée, rapports, ....).



Indépendamment de quelle approche de planification que vous utilisez, il est important de considérer les éléments ci-après:

***Impliquer tous les partenaires importants:*** les projets communautaires réussissent quand la planification et la prise de décisions se fait de façon participative et concertée.

***Identifier les priorités:*** la priorisation des actions facilitera la mise en exécution de votre projet. Les moyens humains, matériels et financiers sont toujours limités et l'impact des actions dépendra de leur importance.

***Etre flexible:*** il faut écouter ce que les communautés et autres partenaires disent et si nécessaire explorer de nouvelles opportunités et essayer de nouvelles options. Même s'il est difficile de planifier la flexibilité, elle est toujours possible.

***Evaluer les progrès réalisés et adapté:*** le suivi-évaluation des actions réalisées pour dégager les leçons apprises et réorganisation/nouvelles actions si nécessaire est important.

La planification est très importante et il faut rappeler que comme l'adage en anglais le dit « **if you fail to plan, you plan to fail** » c'ad « **échouer de planifier, c'est planifier l'échec** ».

Pour les projets de conservation, il est important de lier les objectifs de conservation avec ceux de développement qui tiennent compte des besoins économiques et sociaux des communautés riveraines. Les plans de gestion qui considèrent uniquement les besoins de conservation sont voués à l'échec.

## **2) Le principe de partenariat**

Le partenariat est important et a été discuté longuement dans les paragraphes antérieurs. Pour le projet de conservation communautaire, il implique la création d'un environnement favorable où chacun est impliqué, qu'il soit individu, groupe, association, institution et ont tous intérêt dans le projet commun. Ils doivent prendre part dans la définition des objectifs, des actions et partager la responsabilité dans la réussite ou échec.

Le partenariat implique:

- Un partage de pouvoir dans les relations habituelles, cela ne doit pas nécessairement être à égalité de pouvoir mais les partenaires doivent s'entendre de la répartition du pouvoir.
- Partager l'intérêt et l'investissement: ceci peut aussi varier mais les partenaires doivent s'entendre des investissements à faire et responsabilités des parties prenantes.
- Prise de décision concertée et responsabilités
- Confiance, coopération, appui mutuel et respect mutuel.

Etablir le partenariat dans un projet de conservation demande les éléments ci-après:

- **Etablir et maintenir les relations:** le partenariat fonctionne si seulement il y a de bonnes relations de collaboration entre les différents partenaires. Etablir et maintenir les relations est essentiel pour la conservation communautaire.
- **Discuter et s'accorder comment le groupe travaille ensemble:** il ya plusieurs façons d'établir le partenariat. Dans un système qui fonctionne bien, les personnes discutent et

s'accordent comment travailler ensemble et de disposer du temps pour évaluer les activités planifiées.

- **Etablir les moyens de communication régulière:** les partenariats qui fonctionnent renforcent l'importance de communication à double sens et le partage d'informations.
- **Discuter et résoudre les conflits:** avoir de conflits dans un groupe est normal mais l'important c'est comment le groupe règle ces conflits.
- **Utiliser les mécanismes inclusifs et participatifs** dans la prise de décision et dans la planification des activités du groupe.

### **3) Le Principe d'Apprentissage:**

L'opportunité d'apprentissage existe et reste une motivation évidente pour beaucoup de gens dont également les partenaires qui prennent part aux initiatives de conservation. Les projets communautaires offrent d'énormes opportunités d'apprentissage pour les participants. Ceci concerne également l'apprentissage relatif aux problèmes de conservation et leurs solutions. L'apprentissage pourrait également impliquer l'acquisition de nouvelles techniques par exemple, apprendre les aspects écologiques, historiques, culturels ou religieux.

Cependant, l'apprentissage ne se fait pas toujours comme on le pense (formation, éducation...) particulièrement pour les personnes adultes. Les gens ont besoin de participer activement pour acquérir de nouvelles techniques ou avoir la connaissance requise. Ceci peut se faire par le partage de l'expérience dans le groupe, l'échange d'expérience par les voyages d'études ou éducation spécialisée donnée par les experts locaux ou étrangers. L'apprentissage nécessite de susciter l'intérêt et d'y répondre effectivement.

## **III. Etude de cas pour la conservation communautaire**

Il est aujourd'hui accepté comme une bonne pratique d'impliquer les communautés environnantes dans la gestion des aires protégées. L'approche de la Conservation à Base Communautaire est basée aussi sur le postulat économique selon lequel si les communautés locales participent aux activités de conservation et en trouvent des bénéfices économiques, ces mêmes communautés seront motivées à conserver la flore et la faune pour améliorer leur niveau de vie.

Une telle approche est devenue très développée dans les courants de pensée de la conservation comme il a été dit précédemment et a été appliquée en Afrique Sub-saharienne depuis les années 1980-1990. Les différentes interventions/étapes liant la conservation de la biodiversité aux besoins de développement ont été initiées dans différents endroits incluant:

- Sensibilisation des communautés environnantes (une voie de communication: haut vers le bas) ;
- Amélioration de la perception du public envers les aires protégées (bon caractère, deux voies de communication) ;
- Création d'emplois dans le parc pour les ressortissants des zones riveraines ;
- Etablissement des zones tampon pour faciliter l'accès aux ressources;
- Promotion des alternatives dans la gestion des ressources naturelles surtout dans l'agriculture et foresterie (agroforesterie);

- Promotion des activités innovatrices génératrices de revenus pour remplacer celles incompatibles avec la conservation (apiculture, élevages des animaux domestiques, la ....) ;
- Renforcement des stratégies existantes de conservation et de gestion et partager les bénéfices provenant directement de l'utilisation durables des ressources forestières.
- Investissement dans les infrastructures sociales (routes, écoles, hôpitaux....) ;
- Partage de bénéfices provenant de la conservation et de la bio-prospection.

### **1. Etude de cas de l'Uganda: Bwindi Impenetrable National Park (BINP) et Mgahinga Gorilla National Park (MGNP) (Approche ICDP)**

Le Programme Intégré de Conservation et de Développement (ICDP) est un terme général pour décrire les activités impliquant les communautés vivant autour des aires protégées (BINP et MGNP). Ces activités impliquent:

- Les programmes de sensibilisation et d'éducation ;
- La résolution de conflits ;
- Les réunions de consultation ;
- Le partage des bénéfices provenant du tourisme ;
- La gestion collaborative.

L'ICDP est définie comme une approche de gestion et de conservation des ressources naturelles dans les endroits riches en biodiversité avec comme objectif de réconcilier la conservation de la biodiversité et les intérêts de développement socio-économique au niveau local, national et international.

#### **Evolution de l'approche ICDP**

- **Substitution et/ou compensation (1985 – 1995)** : zones tampons où les communautés avaient l'opportunité d'accéder aux ressources naturelles pour améliorer leur niveau de vie et réduire les pressions aux aires protégées. La construction d'infrastructures sociales est vue comme une compensation qui pourrait apporter l'appui des communautés locales.
- **Partage de bénéfices (1995 – 2000)** : mécanismes de partage de bénéfices, interventions apportant une valeur ajoutée aux ressources naturelles et la participation des communautés dans la prise de décision pour leur donner la place dans la conservation en plus des éléments de substitution et/ou compensation (voir ci-haut).
- **Partage du pouvoir (à partir des années 2000)** : les communautés locales ont été renforcées pour jouer un grand rôle dans la conservation et ainsi partager équitablement les coûts et bénéfices de conservation avec les partenaires locaux et extérieurs en plus des bénéfices décrits ci-haut.

Les interventions ayant liens à la vie des communautés locales dans l'approche ICDP ont été:

- **Interventions qui n'ont pas de lien avec l'aire protégée (DC)**

Ce sont des interventions qui donnent des alternatives aux sources de revenus qui ne sont pas dépendantes de la ressource en question et en conséquence contribuant à réduire ou éliminer la dépendance à cette ressource.

- **Directe:** plantation d'arbres comme substitut aux bois du parc.
- **Indirecte:** activité génératrice de revenus qui ne sont pas liées aux ressources naturelles. Par exemple, les infrastructures comme les écoles, centres de santé, routes etc.
- **Interventions ayant un lien avec les ressources du parc (C)**

Ce sont des interventions qui génèrent des bénéfices dérivés de l'exploitation durable des ressources en question et qui ajoutent de la valeur ajoutée et ainsi créant la nécessité de le conserver.

- **Directe:** apiculture, artisanat etc.
- **Indirect:** partage des bénéfices issus du tourisme

L'évolution de l'ICDP dans Bwindi-Mgahinga a été:

- 1987 – Education Environnementale + boisement (DC)
- 1989 – Agroforesterie et agriculture (DC)
- 1991 –Création de parcs BINP and MGNP
- 1993 – Gestion et planning participatif et introductions de zones à usages multiples (C)
- 1993 – Commencement du tourisme aux gorilles et développement des entreprises liées au tourisme (C)
- 1996 – Commencement du partage de revenus du tourisme (C)
- Depuis 1997 – Commencement du MBIFCT (Mgahinga Bwindi Impenetrable Foreset Conservation Trust (C).

## 2. CBNRM en Afrique Australe:

La gestion des ressources naturelles à base communautaire (CBNRM) est une approche qui est basée sur le principe que si les communautés locales ont un niveau acceptable de contrôle sur leurs ressources naturelles et qu'elles tirent bénéfices dans leur gestion, elles pourront en conséquence les gérer de façon durable. La CBNRM s'est développée dans la conservation de la biodiversité quand certains pays de l'Afrique Australe commençaient aussi à initier les programmes de décentralisation et d'implication des communautés locales vers la fin des années 80 et début 90. Les cas de CBNRM en Afrique Australes sont:

- Namibia: communal conservancies
- Zimbabwe: Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources (Campfire)
- Botswana: National Resource management Programme.
- Zambia: Administration and Design Programme
- Mozambique: Tchuma-Chatu

Pour le CBNRM, les communautés locales impliquées dans la gestion des ressources naturelles ont accès à ces ressources de façon régulée et reçoivent des bénéfices qui compensent leurs efforts de gestion notamment les ressources provenant de la chasse sportive

et du tourisme. Il faut bien noter que les caractéristiques de ces zones ont une faible densité de population et une richesse biologique notable.

Le CBNRM comprend 3 étapes importantes:

- Gestion des ressources naturelles,
- Développement des entreprises ;
- Développement organisationnel et institutionnel qui comprend la bonne gouvernance et la démocratie dans la prise de décisions.

Par exemple, la participation et la décision du quota de la faune sauvage à garder ou à abattre a donné un cadre de négociation et de développement du consensus entre les différentes parties engagées dans la gestion des ressources naturelles. Une bonne participation et implication des communautés a permis de changer l'attitude envers les ressources naturelles et de s'investir dans la gestion de ces ressources. La chasse sportive a constitué une source importante de revenus et dépendait de la gestion communautaire de ces ressources pour contrôler les populations de ces animaux (nombre d'animaux tués, leur localisation, etc).

### 3. Cas du Rwanda:

L'Office Rwandais du Tourisme et Parcs Nationaux (ORTPN) a été créé par le décret présidentiel de 1974 et amendé en 2003 par la loi de la République Rwandaise No. 32/2003 du 06/09/2003. L'ORTPN était chargé de la conservation des aires protégées et de la promotion du tourisme au Rwanda. Jusque là, les lois ne reconnaissaient pas l'implication des communautés dans la gestion des aires protégées et du tourisme. A partir de 2004, l'ORTPN a été restructuré et a reconnu l'implication des communautés locales comme préalable pour la gestion des aires protégées. Avec cette restructuration, il y a eu création d'un département de conservation à base communautaire et la création des postes de conservateurs chargés de conservation à base communautaire dans chaque parc national.

En 2005, le gouvernement du Rwanda a adopté une politique et des lignes directrices pour le partage avec les communautés riveraines aux parcs nationaux les revenus issus du tourisme. Cette politique prévoit que 5% des recettes du tourisme soient alloués chaque année aux projets communautaires. L'objectif de la politique de partage des revenus touristiques est « d'assurer la gestion et la conservation durable des parcs nationaux avec la participation des communautés riveraines en améliorant leurs conditions de vie ».

De 2005 à 2011, Rwanda Development Board (RDB) a déboursé un montant de **1,7 millions de dollars américains** pour les projets communautaires. Ces projets comprennent la construction des écoles, les centres de santé, les routes, l'appui aux apiculteurs et les artisans etc.

### IV. Défis de la conservation communautaire

Certes, la Conservation Communautaires (CC) a beaucoup aidé à appuyer les programmes de conservation et de développement dans les zones riches en biodiversité. L'implication des communautés locales dans la conservation est une nécessité partout acceptée actuellement si on veut préserver les aires protégées particulièrement dans les régions en développement. Cependant la CC a des défis importants qu'il faut bien connaître. On peut citer entre autres:

- **La CC a plusieurs objectifs mais qui sont complexes** (objectifs de conservation et de développement):
  - a) Comment mesurer les succès de la CC, b) quelle est l'expertise la plus appropriée pour mettre en œuvre la CC, conservationnistes, sociologues, anthropologues ou agents de développement? Il est aussi important de noter que chaque cas est unique et demande de considérer ses spécificités.
- **La CC demande de financements importants et de l'expertise suffisante** (nombre et qualité: conservationnistes, experts en socio-développement). Malheureusement, il a été noté que la plupart des programmes de CC sont appuyés par des projets de courte durée et de financements extérieurs. Ceci pose le défi de la durabilité des projets.
- **La conservation communautaire demande un long processus** qui implique l'apprentissage et l'adaptation pour créer la confiance entre parties prenantes. L'interruption du processus n'est pas de nature à favoriser le processus de CC.
- **La CC a tendance à considérer les communautés locales comme un ensemble homogène** alors qu'elles sont différenciées et structurées suivant plusieurs critères (pauvreté, âge, genre, système de vie, éducation, culture etc.). Par exemple, vous avez les ménages qui dépendent des ressources naturelles, d'autres qui en dépendent moins et d'autres qui n'en dépendent pas. Vous avez aussi ceux qui subissent des effets de la conservation, d'autres qui en subissent moins et d'autres qui n'en subissent pas.
- **La pauvreté et la croissance démographique élevées:** restent un défi important et demandent de stratégies appropriées ; la CC, seule, ne peut pas résoudre les problèmes de pauvreté. Or, en Afrique subsaharienne, les aires protégées sont situées dans les zones caractérisées par une très grande pauvreté. Certaines aires protégées sont aussi localisées dans les zones à forte densité démographique (Afrique de l'Est: Burundi, Rwanda, Partie Est de la RDC, Kenya...).
- **La CC à elle seule ne peut pas remplacer le protectionnisme :** il faut avoir un certain équilibre entre les programmes de conservation communautaire et le protectionnisme, ce qui n'est pas tâche facile. La collaboration est donc importante pour les programmes de conservation et de protection.
- **Donner du pouvoir aux communautés/Niveau de participation des communautés** dans la gestion des aires protégées (AP). Quel est le niveau réel de participation des communautés locales dans la gestion des AP? Généralement, les gestionnaires des AP et ses partenaires définissent le niveau de participation des communautés locales et il n'est pas toujours au niveau de partenariat d'égal à égal. Ils sont considérés comme bénéficiaires et acteurs n'intervenant pas nécessairement dans la prise de décision et la définition des choix et stratégies de gestion des AP. La difficulté de travailler en groupe, la prise de décision concertée et les difficultés de maintenir le dialogue restent des défis majeurs dans la conservation communautaire.
- **Le niveau d'éducation et les capacités des populations riveraines** restent un défi majeur. L'immobilisme et la passivité restent de problèmes réels. Il est important que tous les acteurs s'engagent dans le changement d'attitude.

## Annexe : Fiche d'évaluation de la formation

Nom:

Fonction:

S'il vous plait veuillez indiquer vos impressions sur les points ci-dessous :

	Fortement d'accord	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Fortement en désaccord	Commentaires
1. La formation a répondu à mes attentes.						
2. Je serai en mesure d'appliquer les connaissances acquises						
3. Les objectifs de formation pour chaque sujet ont été identifiés et suivis						
4. Le contenu était organisé et facile à suivre						
5. Les formateurs étaient bien informés						
6. La qualité de l'enseignement était bonne						
7. Les formateurs ont atteint les objectifs de la formation						
8. La participation en classe et l'interaction ont été encouragées						
9. Suffisamment de temps a été prévu pour les questions et les discussions						

10. Comment évaluez-vous la formation en général?

Excellente

Bonne

Moyenne

Médiocre

Très Médiocre

11. Qu'est ce que vous avez aimé le plus sur cette formation ?

12. Quels sont les aspects de la formation qui pourraient être améliorés ?

13. Comment espérez-vous changer votre travail à la suite de cette formation ?

14. Quelles formations additionnelles aimeriez –vous avoir dans l'avenir ?

15. Autres commentaires?